

# Pauvreté en conditions de vie : une amélioration entre 2001 et 2006

En 2006, les personnes connaissant les conditions de vie les plus difficiles représentent 14 % de la population. Ce pourcentage a diminué de 5 points depuis 2001. Si les difficultés financières sont au moins aussi importantes qu'en 2001, les conditions de logements et l'accès à la consommation se sont améliorées sur la période. Seuls 6 % de la population cumulent faibles ressources financières et conditions de vie difficiles. Ce sont les familles monoparentales et les personnes âgées qui sont le plus concernées

La pauvreté ne peut pas se définir uniquement par de faibles revenus, qui peuvent être dus à un passage difficile, mais transitoire. L'approche par les conditions de vie apporte un autre éclairage. La pauvreté en conditions de vie permet de considérer, au-delà des faiblesses des ressources monétaires, l'absence ou la difficulté d'accès à certains équipements de base et certains biens.

Un indicateur synthétique des difficultés en conditions de vie consiste à cumuler, pour chaque ménage, le nombre de difficultés et à définir un seuil. Celui-ci a été arbitrairement fixé ici à cinq,

compte tenu de la population touchée. En 2006, à La Réunion, la proportion de ménages subissant au moins cinq carences ou difficultés est de 14 %, du même ordre de grandeur que le taux de pauvreté monétaire qui est de 17 %.

En reprenant les même items en 2001, la proportion de personnes ayant cinq difficultés et plus est supérieure de 5 points. Néanmoins si l'amélioration est sensible, l'écart par rapport à la métropole reste important. Seulement 3 % des métropolitains cumulent cinq des items ou plus parmi la liste retenue.

## Importance de la population concernée par les difficultés

Source : Insee, enquête Budget de familles 2006

Nombre de difficultés	Nombre de personnes	%
10 ou plus	700	0,1
9	400	0,1
8	4 300	0,6
7	10 600	1,4
6	38 400	5,0
5	55 100	7,1
4	84 400	11,0
3	121 700	15,8
2	162 600	21,1
1	166 000	21,5
0	126 800	16,5
	<b>770 800</b>	<b>100,00</b>

Sur la base des 15 éléments de conditions de vie retenus, 16,5 % des ménages ne présentent aucune privation et environ 60 % en subissent deux au plus. La proportion de ménages concernés décroît ensuite régulièrement à mesure que le nombre de privations augmente. Elle est de moins de 1 % au-delà de sept difficultés.

## Les difficultés budgétaires des ménages en 2001 et 2006 (en %)

Source : Insee, enquêtes Budget de familles 2001 et 2006

		Part du remboursement sur le revenu supérieure à un tiers	Couverture des dépenses par le revenu difficile	Aucune épargne à disposition	Recours aux économies	Situation financière difficile	Part des dépenses alimentaires sur le revenu supérieure à 80 %
La Réunion 2006	Non pauvre	5	40	35	17	29	0
	Pauvre	9	87	48	31	45	9
	TOTAL	6	48	37	19	31	2
La Réunion 2001	Non pauvre	5	42	41	13	22	0
	Pauvre	10	85	73	33	49	5
	TOTAL	6	48	45	16	26	1

### Les difficultés d'ordre budgétaire sont les plus fortes

Certains indicateurs correspondent à des situations objectives (ne disposer d'aucune épargne, être soumis à des remboursements d'emprunt supérieur au tiers de ses revenus, part des dépenses alimentaires supérieures à 80 % du revenu). D'autres expriment l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget (considérer sa situation financière ou la couverture des dépenses par le revenu difficile, puiser dans ses économies pour équilibrer son budget).

En 2001, un ménage sur quatre considérait sa situation financière comme difficile. Cette perception s'est étendue au sein de la population. En 2006, un ménage sur trois se considère dans cette situation et un ménage pauvre sur deux. Le sentiment de ne pas arriver à payer ses dépenses est encore plus répandu. En 2006, un ménage sur deux et neuf ménages pauvres sur dix sont dans ce cas.

Les critères objectifs semblent limiter cette perception négative. Près des deux tiers des Réunionnais ont une épargne à leur disposition et un peu plus de la moitié des ménages pauvres. Les ménages surendettés, dans le sens où leurs charges de remboursement sont supérieures à un tiers de leur revenu, sont relativement peu nombreux. À peine

## Pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie

Le cumul des deux concepts permet de prendre en compte deux aspects de la pauvreté et fait émerger les caractéristiques d'une population en grande difficulté. Si la faiblesse des revenus et les difficultés matérielles sont assez naturellement liées, il n'y a pas pour autant identité entre les deux notions. En réalité, ces deux groupes ne se recouvrent que partiellement, pour des populations, touchées par l'une ou l'autre forme de pauvreté, de même taille.

Le taux de pauvreté en conditions de vie concerne une personne sur deux du 1<sup>er</sup> décile et varie autour de 20 % jusqu'au 5<sup>e</sup> décile de revenu. La population pauvre en conditions de vie est composée à 87 % de ménages dont les revenus sont inférieurs au revenu médian.

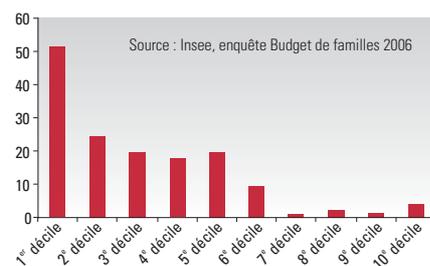
Seulement 6 % de la population cumulent les deux types de pauvreté. Plus du tiers (36 %) des pauvres monétairement est pauvre en conditions de vie et à l'inverse 43 % des pauvres en conditions de vie sont pauvres monétairement. La faiblesse des ressources n'empêche donc pas d'avoir des conditions de vie "correctes" pour 74 % des pauvres sur le plan monétaire.

Dans la population concernée par les deux types de pauvreté, les jeunes sont surreprésentés et plus particulièrement les jeunes âgés de 15 à 24

ans. Ces derniers représentent 15 % de la population à cumuler ces deux types de pauvreté alors qu'ils ne sont que 8 % de la population.

Mis à part les jeunes, ceux qui cumulent pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie sont relativement plus nombreux parmi les personnes de plus de 60 ans et les personnes sans emploi. En ce qui concerne le type de ménage, le risque d'être pauvre selon les deux concepts est le plus élevé pour ceux qui vivent au sein de ménages complexes et de familles monoparentales alors que pour la pauvreté monétaire, il concernait les couples avec plus de trois enfants et pour la pauvreté en conditions de vie les ménages complexes.

### Taux de pauvreté en conditions de vie par décile du revenu



## La mesure de la pauvreté en conditions de vie

La mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie appelée aussi pauvreté d'existence repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien être matériel standard relatif à la société réunionnaise actuelle. Les indicateurs de difficultés portent sur trois domaines : l'insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses des ménages, les restrictions de consommation auxquelles les ménages peuvent être contraints et les éléments de confort du logement communément admis comme nécessaires.

À aucun moment, il ne s'agit ici de définir un seuil absolu de "survie décente", qui s'appuierait sur un panier minimal de consommation, sans lequel on considérerait comme indécente les conditions de vie d'un individu.

Quinze indicateurs ont été retenus. Ces indicateurs ont été construits dans le même esprit que ceux définis au niveau européen,

en s'appuyant sur les données qualitatives disponibles dans les enquêtes "budget de familles". Cette enquête n'a pas permis de retenir les 27 items utilisés pour mesurer la pauvreté en conditions de vie au niveau national ; seuls 9 ont pu être calculés. Pour les restrictions de consommations, cinq indicateurs ont été rajoutés concernant l'équipement des ménages et un indicateur concernant la contrainte budgétaire. Ces indicateurs sont :

- pas de téléviseur,
- pas de téléphone,
- pas de lave-linge,
- pas de réfrigérateur,
- pas de véhicule,
- part des dépenses d'alimentation sur le revenu supérieure à 80 %.

6 % des ménages sont dans cette situation (9 % parmi les pauvres). Le surendettement n'a pas progressé depuis 2001.

## Améliorations dans le domaine des équipements et du logement

En ce qui concerne les biens d'équipement la situation s'est bien améliorée ; rares sont les ménages qui ne disposent pas de réfrigérateur ou de téléviseur. En matière de téléphonie les progrès sont considérables. En 2001, près de la moitié des ménages pauvres ne disposait pas de téléphone. Ils ne sont plus que 6 % en 2006. L'acquisition de voiture reste difficile. Près de 40 % des ménages pauvres ne disposent pas de voiture, ce qui peut constituer une gêne à l'exercice d'une profession.

Les éléments de confort du logement considérés dans la société réunionnaise comme nécessaires à des conditions de vie normales et retenus dans l'étude sont : l'eau chaude courante dans le logement, les toilettes et salle de bains à l'intérieur du logement, la taille du logement. Cette dernière est prise en compte grâce à un indice de surpeuplement, qui tient compte du nombre de pièces, de la taille du ménage et de sa composition.

En ce qui concerne les conditions de logement, les écarts entre la population pauvre et non pauvre sont devenus peu importants comparés à 2001, excepté pour la présence d'eau chaude. Pour cet indicateur des progrès restent à accomplir. Près de 40 % de la population pauvre ne disposent toujours pas d'eau chaude. En 2006, 29 % des ménages pauvres vivent dans des logements trop petits et connaissent des conditions de surpeuplement contre 23 % pour les non pauvres. Le surpeuplement reste encore important. Il ne concerne pas uniquement les pauvres, mais l'ensemble de la population.

Valérie **LATCHOUMANIN**  
stagiaire Ensaï

Claude **PARAIN**  
chef du service "études et diffusion"

### Les 15 indicateurs de difficulté de vie

Taux de fréquence par type de population (en %)

	Pauvre	Non pauvre
Couverture des dépenses par le revenu difficile	88	40
Aucune épargne à disposition	48	35
Situation financière difficile	45	29
Pas de voiture	40	22
Pas d'eau chaude	40	15
Recours aux économies	31	17
Surpeuplement	29	23
Pas de lave-linge	15	6
Part du remboursement sur le revenu supérieure à un tiers	9	5
Part des dépenses alimentaires sur le revenu supérieure à 80 %	9	0
Pas de WC intérieur	8	4
Pas de téléviseur	6	3
Pas de téléphone	6	5
Pas de salle de bain intérieure	4	2
Pas de réfrigérateur	1	1

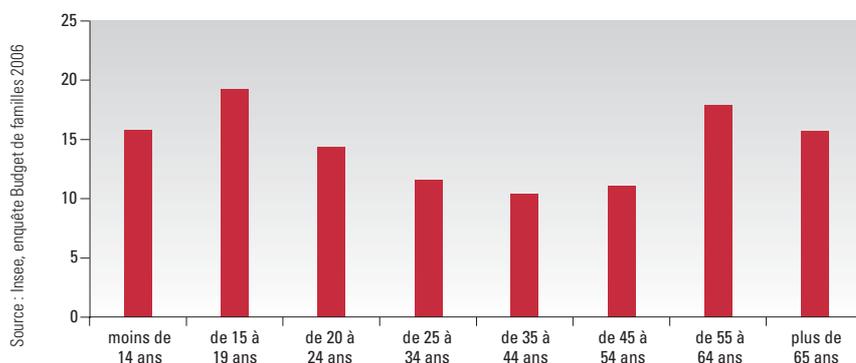
Les indicateurs les plus discriminants concernent les contraintes budgétaires.

# Qui sont les **pauvres en conditions de vie** ?

La pauvreté en termes de conditions de vie touche plus particulièrement certains types de ménages. Les individus vivant dans des familles monoparentales sont surreprésentés. Ils constituent le cinquième de la population pauvre (13 % seulement dans la population). Les personnes seules représentent 11 % des pauvres (7 % dans la population réunionnaise) et les ménages complexes plus du tiers (17 % seulement des Réunionnais).

Les risques de pauvreté en conditions de vie sont faibles pour les couples sans enfants. Par contre, comme pour la

Taux de pauvreté en conditions de vie par âge en 2006



Source : Insee, enquête Budget de familles 2006

## Pauvres en conditions de vie selon le type de ménage

Source : Insee, enquête Budget de familles 2006

	Réunion 2006	
	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté (%)
Personnes seules	12 400	23
Familles monoparentales	20 900	20
Couples sans enfants	3 900	6
Couples avec au moins 1 enfant	35 400	9
Ménages complexes	36 700	28
Ensemble de la population	109 300	14

pauvreté monétaire, les ménages de trois enfants et plus présentent le taux de pauvreté le plus élevés (29 %). Ensuite viennent les ménages "complexes" avec un taux de pauvreté de 28 %, suivis des personnes seules (23 %) et les familles monoparentales (20 %).

L'exercice d'une activité préserve de la pauvreté en conditions de vie. À peine 6 % des actifs occupés connaissent la pauvreté mais, du fait de leur grand nombre, ils constituent le cinquième de la population pauvre. Inversement, les chômeurs, étudiants, personnes au foyer ont un très fort taux de pauvreté (entre 22 et 47 %). Les retraités sont moins concernés que ces dernières catégories.

Finalement la pauvreté en conditions de vie concerne surtout les jeunes. Près de 40 % de la population pauvre a moins de vingt ans, alors que les moins de vingt ans représentent 33 % de la population. Mais contrairement à la pauvreté monétaire, la pauvreté d'existence concerne également les personnes âgées de plus de 55 ans.

## Population pauvre en conditions de vie en fonction de l'activité de la personne de référence du ménage

	Occupe un emploi	Étudiant(e),	Chômeur	Retraité(e)	Femme ou homme au foyer
Taux de pauvreté (%)	5,5	26,9	22	16	47
Part dans la population pauvre (%)	22	2	27	16	29

Source : Insee, enquête Budget de familles 2006